



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 SEPTEMBRE 2024**

CUNTURESU DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 25 DI SITTEM BRE DI U 2024

Le conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni le mercredi 25 septembre 2024 à 14h30 dans la salle Henri Matisse du Palais des Congrès d'Ajaccio ainsi qu'en format dématérialisé Teams, sous la présidence de Madame Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'ATC.

ETAIENT PRESENTS :

*Mmes et MM. Vanina CHIARELLI-LUZI, François SORBA, Muriel FAGNI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Don Joseph LUCCIONI, Juliette PONZEVERA, Christelle COMBETTE, Dominique DI MENZA, Marc SIMONI, Attilius CECCALDI, Benoît CHAUDRON, Josette MAZZACAMI, Pierre-Jean RUBINI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

*Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Angèle BASTIANI ;
*M. Hervé VALDRIGHI à M. François SORBA ;
*M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Vannina CHIARELLI-LUZI ;
*M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Muriel FAGNI ;
*Mme Charlotte TERRIGHI à Mme Christelle COMBETTE ;
*Mme Françoise CIANFARANI à Mme Dominique DI MENZA ;
*M. Paul-André ACQUAVIVA à M. Attilius CECCALDI.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

*Mmes et MM. Véronique PIETRI, Serena BATTESTINI, Jean-Christophe ANGELINI, Pierre POLI, Georges MELA, Jean-Michel SAVELLI, Pierre NEGRETTI, Jean-Charles MARTINELLI, Guy LANNOY, Carole LECCIA, Ludovic SUSINI, Eric CASCIO, Jacques COSTA, Jean TOMA.

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTEES :

*M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ;
*M. le Préfet de Corse ;
*Mme le Payeur de Corse,
*M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;
*M. le Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse ;
*M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse ;
*M. le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse ;
*M. le Président de l'Office Hydraulique de la Corse ;
*Mme la Présidente de l'Office des Transports de la Corse.

ETAIENT EGALLEMENT PRESENTS :

Pour l'Agence du Tourisme de la Corse :

*M. Frédéric PETRUCCI, directeur ;
*M. Gérard PERALDI, secrétaire général ;
*M. Jean-GUILLAUME FILIPPI, responsable ressources humaines ;
*M. Jean-Louis MORETTI, responsable pôle ingénierie-développement ;
*Mme Marie-Madeleine AMBROSINI, assistante de la Présidente.

Pour la Collectivité de Corse :

*Mme Muriel TOMASI, direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques.

Au regard du nombre des membres présents et représentés, le quorum est atteint et le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Mme Muriel FAGNI est désignée secrétaire de séance.

Avant de passer à l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour, Mme la présidente fait part du plaisir avec lequel elle retrouve les membres du conseil pour une séance qui revêt une importance particulière car elle se tient dans un contexte où la dynamique touristique de l'île évolue favorablement et où des défis majeurs pour l'avenir restent présents.

Elle tient en premier lieu, puisque l'été se termine et que l'automne qui arrive semble s'annoncer plus touristique encore, à féliciter les professionnels et acteurs du tourisme. En effet, l'un des points marquants de la saison touristique 2024 est la confirmation de son étalement dans le temps ainsi qu'une augmentation notable du nombre de passagers sur les deux premiers trimestres, une fréquentation estivale stable et celle de l'automne s'annonçant meilleure encore que celle de l'année précédente. En partie grâce à la stratégie de déconcentration temporelle mise en œuvre, plus de 50% des visiteurs sont venus ou viendront hors des mois de juillet et août. Il a été ainsi évité l'augmentation des pics estivaux tout en gagnant des visiteurs et en valorisant la Corse toute l'année de manière à pouvoir l'inscrire comme une destination de référence en Méditerranée tout au long de l'année.

Mme la présidente invite ainsi l'ensemble des acteurs à s'engager pleinement pour continuer à développer un tourisme durable, équilibré et innovant, en harmonie avec les besoins de notre territoire et les attentes des visiteurs et propose ensuite de débuter l'examen des différents sujets devant être examinés lors de cette réunion et qui orienteront les actions de l'institution dans les mois à venir :

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 8 AVRIL 2024.

Mme la Présidente soumet pour approbation le procès-verbal du précédent conseil d'administration en date du 8 avril 2024.

En l'absence d'observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU BUREAU DE L'ATC.

Mme la présidente indique que par correspondance en date du 4 juin dernier, le Relais Interdépartemental Corse des Gîtes de France a notifié la démission de M. Toussaint COEROLI ainsi que la désignation de leurs nouveaux représentants devant siéger au sein du conseil d'administration de notre institution en la personne de M. Christian COSTA (membre titulaire) et de Mme Josette MAZZACAMI (membre suppléant).

M. COEROLI étant également membre du bureau, il convient donc de procéder à la désignation de son remplaçant dans cette instance afin de maintenir une équipe dynamique et engagée dans la mise en œuvre de nos priorités stratégiques.

Mme la présidente précise que ce remplacement doit se faire conformément aux dispositions de l'article III du règlement intérieur de l'ATC qui stipule que « *le conseil d'administration désigne en son sein un bureau composé, outre la présidente du conseil d'administration, de dix membres, dont six administrateurs désignés en leur sein par les conseillers à l'Assemblée de Corse siégeant au conseil, les quatre autres membres étant désignés en leur sein par les autres administrateurs siégeant au conseil. ...* ».

Mme la présidente rappelle que ce vote également au regard de l'article IV du règlement intérieur doit s'effectuer à main levée mais que sur proposition d'un membre il peut être proposé de voter à bulletin secret après l'accord des deux tiers des membres.

Aucune demande n'est faite en ce sens et Mme la présidente propose ensuite aux membres du conseil appartenant au collège des socioprofessionnels de bien vouloir lui faire part de leurs candidatures.

Mme MAZZACAMI sollicite alors la parole afin de proposer celle de M. Christian COSTA en priant les membres du conseil de bien vouloir excuser son absence de ce jour en raison d'un important contretemps et en assurant de sa présence lors des prochaines réunions.

A l'issue du vote, M. Christian COSTA, seul candidat, est élu à l'unanimité membre du bureau de l'ATC.

Avant de passer à l'examen du point suivant de l'ordre du jour, Mme la présidente tient à saluer le travail effectué par M. COEROLI durant tout le temps de sa participation au sein du conseil d'administration et du bureau de l'institution.

3) CONTRATS D'ALTERNANCE 2024-2025.

Mme la présidente indique que l'ATC s'engage depuis plusieurs années dans la formation des jeunes talents, en partenariat avec l'Université de Corse.

Dans cette optique, il sera examiné aujourd'hui la validation de quatre nouveaux contrats d'alternance, pour des missions variées allant de la promotion du tourisme à l'analyse des données. Cette démarche permet non seulement de renforcer les différents services de l'agence mais aussi de préparer les jeunes générations aux métiers du tourisme.

M. FILIPPI à qui Mme la présidente donne la parole rappelle ainsi que l'ATC, en partenariat avec le Centre de Formation des Apprentis Universitaires en Région Corse, propose depuis plusieurs années des contrats à durée limitée dans le cadre de l'alternance.

Cette action, initiée depuis 2013, a permis l'accueil de 35 étudiants en contrat d'apprentissage qui ont eu pour mission la réalisation d'enquêtes qualitatives et

quantitatives sur l'offre d'hébergement et la taxe de séjour, l'accompagnement des chargés de missions en tourisme d'affaires et /ou en promotion, comme la participation à l'organisation de campagnes extérieures, la préparation de salons, une implication sur des questions de promotion numérique de la destination ainsi que celles relatives au site Web-social média, la gestion de la base de données, sans oublier la participation aux travaux relevant de l'Administration générale.

Trois étudiants déjà recrutés en contrat d'alternance les poursuivront en 2024/2025 et le recrutement de quatre autres étudiants est envisagé à compter de septembre 2024 au sein de l'agence.

Les profils de poste recherchés sont en cours de finalisation et les étudiants seront issus des filières en lien avec les thématiques abordées au sein de l'Agence.

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle nécessaire au financement de ces quatre nouveaux contrats en alternance s'élève à 55 421 € avec une prise en charge de 24 000€ au titre des aides relatives aux contrats d'alternance.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent la présidente à avaliser quatre contrats d'alternance à compter du 1^{er} octobre 2024.

4) AUTORISATION DONNEE A MME LA PRESIDENTE D'EFFECTUER L'ENSEMBLE DES ACTIONS ET DEMARCHE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES EUROPEENS.

Mme la présidente rappelle que la Corse est éligible à plusieurs programmes de coopération territoriale européenne sous leurs diverses déclinaisons et qu'à ce titre l'ATC est susceptible d'être intéressée par les priorités visées par les programmes européens Interreg Europe, Interreg Euro-MED, Interreg NEXT MED, Interreg Marittimo.

Mme la présidente demande à M. MORETTI de bien vouloir présenter au conseil le rapport relatifs aux éléments précités.

Ce dernier indique que le programme de coopération interrégionale Interreg Europe 2021-2027 est un programme à destination des régions des 27 Etats-membres de l'Union européenne ainsi que la Norvège et la Suisse, pour un budget global de 379,5 millions d'euros. Il vise la promotion des activités de recherche et d'innovation, le tourisme durable, les bassins de vie verts et l'inclusion sociale et est cofinancé à 80% par le FEDER.

Le programme Interreg Euro-MED quant à lui est un programme de coopération territoriale européenne ouvert à 14 pays et 69 régions de la Rive Nord de la Méditerranée qui vise à rendre la région méditerranéenne plus "intelligente", plus "verte" et à améliorer la gouvernance entre ses parties prenantes et pour lequel quatre missions ont été identifiées :

- Renforcer l'économie durable innovante ;

- Protéger, restaurer et valoriser l'environnement naturel et notre patrimoine ;
- Promouvoir les bassins de vie verts ;
- Améliorer le tourisme durable.

L'ATC a déposé deux candidatures sur l'Euro Med :

- ✓ Projet Regenera Med : Favoriser un tourisme régénérateur, minimisant les impacts négatifs
- ✓ Projet Inspire Med : Gérer simultanément tourisme et patrimoine de l'agro-biodiversité

Le programme de voisinage Interreg NEXT MED 2021-2027 est lui un programme à destination des 15 pays ouverts sur la Rive Sud de la Méditerranée et de 90 régions du Sud éligibles. Ce programme de coopération vise la promotion des activités de recherche et d'innovation, le tourisme durable, les bassins de vie verts et l'inclusion sociale avec une coordination générale appelée « gouvernance » entre ces différents axes.

Enfin l'ATC a également déposé plusieurs candidatures sur le programme Interreg Marittimo (Italie-France Maritime) :

- ✓ Projet AIRO. SisTur. Accueil, Entrepreneuriat, Hôtellerie/Restauration, Emploi dans les Systèmes Touristiques qui poursuit deux objectifs :
 - D'une part la compréhension et l'analyse de la dynamique du marché du travail dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration dans les territoires transfrontaliers du projet à la fois du point de vue macro (du système socio-économique global) et micro (de l'offre et de la demande) afin de produire des informations et des connaissances utiles à la planification de stratégies et d'actions visant à rapprocher l'offre et la demande de main-d'œuvre dans le secteur considéré ;
 - D'autre part, la création d'un écosystème territorial transfrontalier sur la base d'un réseau de collaboration fondé sur l'activation de relations et de synergies étroites et consolidées entre les principaux acteurs de l'"école" (instituts d'enseignement supérieur, universités et académies ITS), les agences de formation, les associations professionnelles représentant les opérateurs du secteur de l'hôtellerie et de la restauration et, enfin et surtout, les institutions. L'objectif étant de cocréer et soutenir un système capable de mettre en œuvre les stratégies identifiées dans la première partie du projet (WP1) pour réduire l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre grâce à une formation adéquate, et ainsi répondre aux besoins des entreprises afin qu'elles soient compétitives.
- Projet Smart Communitas : Tourisme et nomadisme numérique, travail à distance, tourisme lent et régénérant.

A l'issue de cette présentation, Mme la présidente demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à engager l'établissement dans le cadre des programmes précités et à signer tous les actes afférents à sa candidature et à son engagement.

A l'unanimité, les administrateurs se prononcent favorablement.

Les rapports devant faire l'objet d'une délibération ayant été examinés Mme la présidente, ainsi qu'il est d'usage, demande alors à M. MORETTI de bien vouloir effectuer un point d'information sur les individualisations des réunions du bureau en date des 24 avril et 24 juillet 2024.

A l'issue de cette information Mme la présidente remercie les membres du conseil pour leur présence et lève la séance à 15h40.

La secrétaire de séance

Muriel FAGNI

La Présidente

Angèle BASTIANI